

Bien **VIVRE** le **BIEN ÊTRE ANIMAL**.



MAÎTRISER MON SUIVI SANITAIRE

La santé de animaux est une liberté fondamentale du bien-être animale mais aussi une obligation réglementaire et morale du métier d'éleveurs. Cette obligation de soin est prouvable grâce à plusieurs documents d'élevage à tenir à jour sous forme manuelle ou numérique.



◆ Pré-requis : Tenue du registre d'élevage et notamment des traitements vétérinaires

◆ Visite sanitaire



Coût de santé

=

X2 à x 10 frais vétérinaires

ex : 20€ traitement de seringues intramammaires mais 250€ coût d'une

Des obligations légales utiles !

Une traçabilité obligatoire et utile

Il est de la responsabilité de l'éleveur de consigner les données en santé animale et santé publique : visite sanitaire, bilan sanitaire, registre d'élevage. Par chance, c'est utile et permet de maîtriser l'impact économique de la santé du troupeau

Ne pas confondre les 2 types visites de suivi sanitaire possible :

- **OLBIGATOIRE** : La **visite sanitaire obligatoire** (filières bovine, avicole, porcine, caprine, ovine et équine) : réalisée tous les 2 ans par le vétérinaire sanitaire de l'élevage sur la base d'un questionnaire et d'un guide établis par instruction du ministre chargé de l'agriculture et sous la responsabilité de la direction départementale en charge de la protection des populations du département. Cette visite est payée par l'état. Le dispositif est évolutif.
- **VOLONTAIRE** : La **visite annuelle bilan sanitaire-protocole de soin fortement recommandée** pour étudier le registre des traitements, identifier les pathologies courantes et mettre en place un plan d'actions et/ou protocole de soins adapté. Ce suivi permet la prescription sans examen préalable des animaux du moment que la pathologie visée fait bien partie du protocole de soins et que le critère d'alerte n'a pas été dépassé. Cette visite peut être pratiqué par le vétérinaire traitant de l'éleveur (qui n'est pas forcément le vétérinaire sanitaire) dans le cadre du contrat de soin ou par un vétérinaire de groupement de producteurs agréé dans le cadre d'un PSE/ Plan Sanitaire d'Élevage.



Les outils de suivi sanitaire :

- **La tenue d'un registre d'élevage** est une obligation légale avec notamment la traçabilité des traitements pour la maîtrise des délais d'attente. Tous les soins apportés aux animaux doivent être consignés en enregistrant la référence à tout résultat d'analyse et à toute ordonnance concernant les animaux, la mention de toute visite vétérinaire, l'administration de médicaments ou aliments médicamenteux. Pour les bovins la tenue à jour d'un carnet sanitaire numérique bien complété tient lieu d'enregistrement des soins :
- **Le bilan sanitaire d'élevage** permet de se comparer à des seuils d'alerte et de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour limiter les pertes économiques et l'impact sur la santé et le bien-être du troupeau.



Enregistrement des soins apportés aux bovins

Ce document est à compléter par l'éleveur et / ou par le vétérinaire traitant lors de chaque intervention ou traitement, administration de médicaments, distribution d'aliments médicamenteux.

Intervention Date	Nom ou n° de l'animal ou n° du lot	Evénement sanitaire (1) Diagnostic	TRAITEMENT / ANALYSES DEMANDEES (ou référence de l'ordonnance)			Date de remise en vente autorisée		Intervenant Nom/Qualif. Nom/Qualif.	SIGNATURE
			Médicament	Dose / jour Vols/gram	Nb de jours consécutifs	LAIT	VIANDE		
		M F D R L T							
		M F D R L T				Meth	soi		
		M F D R L T				Meth	soi		
		M F D R L T				Meth	soi		
		M F D R L T				Meth	soi		
		M F D R L T				Meth	soi		
		M F D R L T				Meth	soi		
		M F D R L T				Meth	soi		
		M F D R L T				Meth	soi		
TOTAL			Mammite :	Pi Picochle :	Diarthée :	Pi Respiratoire :	Pi Locomoteur :	Tarissement :	Autres :

(1) M : mammite - F : problème de fécondité - D : diarrhée - R : problème respiratoire - L : problème locomoteur - T : tarissement
Mammite (quartiers) : avant gauche arrière gauche avant droit arrière droit

KLT REGISTRE D'ELEVAGE - Encadrement zootéchique et sanitaire

EVENEMENTS	Nb cas	Nb animaux	% VL atteintes				
			Très Bon	Bon	Moyenne	Élevé	Très élevé
MAMELLE							
% TCV<300				82	80		
% TCV>800			3		8		
TCV Moyen ou tank				200	250		
% TCV<300 (primipares)			98		90		
Mammite légère					30	45	
Mammite grave					6		10
REPRODUCTION							
Avortement			0		2		
Non délivrance					8	10	
Métrites					5	8	
NUTRITIONNEL							
Févie vitérale				2	5		
Acétonémie					5	10	
Acidose			0				
Déplacement caillette			0				
Chute d'appétit			0				

- **Le protocole de soin** explique la conduite à tenir pour chaque maladie et définit :
 - ◆ Les actions à mener pour améliorer les conditions sanitaires de l'élevage
 - ◆ La mise en œuvre des traitements
 - ◆ Les informations à transmettre au vétérinaire
 - ◆ Les critères d'alerte déclenchant la visite du vétérinaire.
- Le protocole de soin est réévalué lors des visites de suivi.

A RETENIR

- **Distinguer**
 - ◆ la visite sanitaire obligatoire
 - ◆ La visite bilan de santé-protocole de soin
- **L'éleveur est l'infirmier de son élevage**, qui collabore avec son vétérinaire dans le cadre de protocole de soin réévalué grâce aux enregistrements.

REGLEMENTATION



Mise en place des visites sanitaires dans les élevages : Arrêté du 24 septembre 2015
Tenue d'un registre d'élevage dont traçabilité des traitements : Arrêté du 5 juin 2000
Conditions et modalités de prescription et de délivrance au détail des médicaments vétérinaires et modifiant le code de la santé publique : Décret n° 2007-596 du 24 avril 2007



Points de vigilance

L'ensemble des traitements vétérinaires doivent être consignés dans le registre des traitements. Une impression trimestrielle d'un carnet sanitaire informatisé figure dans les textes réglementaires.

En savoir plus



Pour aller plus loin

Plaquette IDELE [Protocole de soins](#)

Plaquette CBPE/SNGTV : « [Le vétérinaire : mon partenaire pour une meilleure maîtrise sanitaire](#) »

